



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - Crédits photos - DR -

© - DR
Groupe Nice-Matin

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 108 du 22 avril 2013, je vous communique :

- Les articles de Var Matin traitant de divers sujets :
 - Inauguration de l'Office de Tourisme de Fayence (12/04/13) ;
 - Utilisation de la réserve parlementaire par les députés et sénateurs varois (18/04/13) ;
- Le photomontage sur la Cave Coopérative publié sur ma page Facebook ainsi qu'en page d'accueil de mon site www.jpserra.fr ;

Bonne lecture ... Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

Pays de Fayence

var-matin
Mercredi 17 avril 2013

Un office de tourisme flambant neuf au cœur du village

Projet demandé depuis de nombreuses années par les différentes présidences de l'office de tourisme, le déménagement de celui de Fayence, lieu d'accueil primordial dans un village à vocation touristique, a eu lieu vendredi dernier avec une inauguration en grande pompe. On ne pouvait imaginer plus belle occasion que cette année du centenaire du tourisme à Fayence puisque le premier syndicat d'initiative fut créé en 1913 par M. Tardieu, riche négociant de l'époque.

Le maire, Jean-Luc Fabre, retraçait d'ailleurs toute l'histoire du tourisme, national, régional, local et son développement autour de l'ancienne ligne ferroviaire du «train des Pignes» puis du vol à voile.

Nicolas Torremocha, actuel président de l'office, rendait hommage aux nombreux bénévoles qui se sont succédé pendant un siècle, commerçants, restaurateurs, artisans et aux divers présidents.

Les technologies de pointes présentes

Avec des bureaux et un espace d'accueil beaucoup plus clair et spacieux que le précédent, le nouvel office de tourisme est bien



Le ruban était coupé par le maire et le président de l'office de tourisme en présence du député Olivier Audibert Troin, du conseiller général François Cavallier, du sénateur Pierre-Yves Collombat, du vice-président du conseil général président de l'ADT (agence de développement du tourisme) du Var Jean-Pierre Serra.

(Photo I. G.)

agencé avec du mobilier ergonomique, de nombreux présentoirs. Il permet dorénavant aux hôtesses, Edith et Carol, d'accueillir les 21 000 visiteurs annuels dans d'excellentes conditions : ordinateurs, Internet, écran géant présentant les événements du territoire et du patrimoine fayençois, et bientôt la WiFi sera à la disposition des usagers.

Le tourisme est depuis longtemps le premier vecteur d'emploi et d'économie du territoire de Fayence et l'activité de son «bras armé» se réduisant à l'accueil et à la distribution de documents est obsolète. Il se doit à présent d'organiser, de coordonner, de communiquer, de fédérer.

Il gère aussi la taxe de séjour, valorise le patrimoine

avec des visites commentées et apporte son aide aux gros événements de la commune. La promotion de la destination a besoin d'acteurs publics et privés, mais parmi les conditions indispensables au label « Commune touristique » obtenu par le village en 2012, figure dorénavant un office de tourisme digne de ce nom.

I. G.

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Le Fait du jour

var-matin
Jeudi 18 avril 2013

2

À quoi sert l'argent de

Ce dispositif, dont l'existence pourrait être remise en cause, permet aux sénateurs et députés de distribuer des aides financières à des associations ou des projets. Les élus varois le défendent

Dans le cadre de la grande opération transparence, les députés et sénateurs seront peut-être obligés de rendre public d'ici la fin de l'année la répartition de leur enveloppe parlementaire. Cette fameuse réserve financière dont chacun d'eux dispose à sa guise tous les ans. Enfin, si elle existe toujours... car le week-end dernier, son avenir semblait compromis. Même si elle nourrit pas mal de fantasmes, cette réserve parlementaire emprunte des circuits relativement clairs (lire ci-dessous). De plus, des règles strictes ont été érigées, avec l'arrivée de la gauche au Sénat en 2011 et à l'Assemblée nationale l'année suivante. Le but étant de glisser plus d'équité dans la distribution de cet argent, aux parlementaires, qui était parfois effectuée « à la tête du client », avoue le sénateur Pierre-Yves Collobat. Ou selon le sens des élections.

De 250 000 euros à 110 000 euros

Membre de la commission des finances sous l'ancienne majorité, Georges Ginesta gérait une enveloppe de 250 000 euros. Aujourd'hui, il lui en reste 110 000. « Je ne vais pas prétendre le contraire, je préférerais avoir 250 000 euros », glisse-t-il dans un sourire.

Sur le fond, tous les élus varois le répètent en chœur : inutile d'observer l'ombre d'un problème dans l'utilisation de ces euros, tout est transparent. Jean-Sébastien Viatte, par exemple, raconte la répartition de ces fonds aux associations sur son blog depuis le début de son mandat. Le député Olivier Audibert-Troin, lui, réunit deux fois par an les 65 maires de son secteur, pour des « élus généraux de la 8^e circonscription » afin de leur indiquer combien de dossiers de subventions il a reçus et les arbitrages qu'il a été amené à effectuer.



Tous les élus affirment enfin « faire tourner » les bénéficiaires de cette somme financière pour que tout le monde en profite. Du moins du côté des députés, qui ont accepté de nous dévoiler les destinations de leur réserve. (1)

Désengagements

De leur côté, les sénateurs, à l'exception de Pierre-Yves Collobat, le seul à avoir fourni la liste des communes aidées par ses soins, ont été plutôt avares de détails, se bornant à nous indiquer à grands traits l'utilisation de leurs deniers. Ce qui est parfaitement leur droit.

Quant à l'avenir de la réserve parlementaire, qui semble incertain, le député Jean-Pierre Giran regrette-t-il sa disparition. « C'est une façon intelligente de redistribuer de l'argent public », estime-t-il. Rien à voir avec du saupoudrage ou du clientélisme, assure Olivier Audibert-Troin car « cette aide permet souvent de boucler une opération ». Surtout depuis que le conseil général et le conseil régional ont réduit leurs soutiens aux communes, complète le sénateur Collobat. Et que les associations souffrent aussi. « J'ai dit en aidant une commune en dix ans », précise le député Philippe Vitel. Josette Pons pense

aux maires ruraux « qu'on néglige et qui ont des petits budgets ».

« Le plus mauvais moment »

Cela dit, conclut, philosophe, le sénateur François Trucy, « si on considère que cette enveloppe donne trop de pouvoir discrétionnaire aux élus, mieux vaut la supprimer, même si aujourd'hui, c'est le plus mauvais moment ». Et de rappeler non sans malice que l'hypothèse de la mort de cette réserve parlementaire a déjà été envisagée dans le passé. Un ministre des Finances avait lancé cette idée avant de se faire reprendre de volée par Christian Poncelet,

à l'époque président du Sénat. Ce dernier avait rappelé à cet élu combien sa ville avait bien profité de cette manne. Cette ville, c'était Sarcelles et le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn. Depuis, personne n'a plus touché à rien.

Dossier CATHERINE AUBRY
caubry@nicematin.fr

Découvrez en détail la façon dont votre député alloue sa réserve parlementaire sur notre site WWW.VARMATIN.COM



Réserve parlementaire, mode d'emploi

De quoi s'agit-il ?

C'est en fait une ligne budgétaire que prévoit la loi de finances, et qui est chaque année aux députés et aux sénateurs à subventionner des associations ou à financer des projets communaux. L'enveloppe dont dispose le député ou le sénateur est virtuelle. Il ne perçoit pas lui-même la somme allouée, l'argent étant directement versé aux heureux bénéficiaires par les ministères concernés, celui de l'intérieur dans une majorité des cas. La capote s'élève à 90 millions d'euros pour les députés et à 60 millions d'euros pour les sénateurs.

Comment est réparti l'argent ?

Auparavant, chaque groupe parlementaire recevait une somme globale, que le président de groupe répartissait ensuite, il faut bien l'avouer, un peu à la tête du client mais aussi en fonction de « l'importance » de l'élu. Le schéma alloué au groupe majoritaire existait, jusqu'à l'année dernière, bien plus importante que celle attribuée à l'opposition... Et les membres des prestigieuses commissions des finances et des lois n'étaient pas les moins bien lots, loin de là ! Le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, en 2011, et celui de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, à l'automne dernier,

ont mis en partie fin à ces pratiques empiriques. Chaque groupe reçoit désormais une somme calculée au prorata de son effectif, mais peut encore choisir d'affecter une somme différente par élu. Mais la variable, qui parfois allait de 1 à 20 entre deux députés d'un même parti, n'a plus cours aujourd'hui. Et c'est en moyenne sur une somme de 110 000 euros que chaque parlementaire peut compter.

L'utilisation de cette réserve est-elle réglementée ?

Oui. Le parlementaire recueilli ou sollicité — en général à l'automne — les différentes demandes d'aides émanant des associations ou des communes.

Une fois sa liste élaborée, il la soumet à la commission des finances. Lorsque la validation est acquiescée au général en début d'année, il recontacte chaque association ou commune pour la constitution d'un dossier administratif. Et c'est seulement sur présentation des justificatifs que les ministères débloquent les fonds. Par ailleurs, le montant de l'aide accordée à un projet communal ne doit pas dépasser 50 % du montant total du projet. Et les aides des parlementaires ne peuvent pas se cumuler. Enfin, pour limiter le clientélisme, il est impossible de verser moins de 1 000 euros par association.

CHRISTIAN HUHAULT
chuhault@nicematin.fr



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR -
Groupe Nice-Matin

Le Fait du jour

var-matin
Jeudi 18 avril 2013 **3**

la réserve parlementaire

Les députés varois expliquent leurs choix

● **Geneviève Levy (UMP, 1^{re} circonscription; Toulon)**

« Je privilégie les associations dans le domaine de la solidarité. J'ai toujours agi ainsi. Ce sont celles qui sollicitent la ville et qu'on ne peut pas aider avant qu'on le veuille. (Geneviève Levy est premier adjoint à Toulon, gérant les finances, le patrimoine, la solidarité, l'aide aux familles, les personnes âgées et aux personnes handicapées). Son enveloppe a connu quelques fluctuations, de 70 000 euros à 110 euros, dit-elle. Une quarantaine d'associations vont se partager, à quasi-égalité, cette enveloppe. »



(Photo I. E.)

10 000 euros. Cette année, je dispose de 120 000 euros. Les bonnes années, j'ai eu 180 000 euros (187 800 en 2011 et 188 500 euros en 2012). L'attribution de ces fonds a toujours été transparente. »

● **Jean-Pierre Giran (UMP, 3^e circonscription; 6 communes dont Hyères)**

« Comme la plupart de ses collègues, Jean-Pierre Giran essaie de distribuer aux communes en changeant les destinataires. « Encore faut-il être me solliciter », ne suis pas aller les démarcher », précise-t-il. Même chose pour les associations. « Sur le principe, je trouve très bien que chaque parlementaire dispose à présent de la même somme (122 506 euros en 2012 contre 200 600 euros avant). Cette ressource est une façon intelligente de dépasser de l'argent public », ajoute M. Giran. »



(Photo P. B.)

● **Jean-Michel Couve (UMP, 4^e circonscription; 29 communes dont S-Tropez)**

« Je choisis plutôt les petites communes, c'est celles qui ont le plus de mal à s'en sortir. Et l'association de l'Ami- »



(Photo E. E.)

cale des donateurs air song que j'ai eu chaque année. »

● **Georges Ginesta (UMP, 5^e circonscription; Saint-Raphaël et 6 autres communes)**

« L'enveloppe de la 5^e circonscription a fondu depuis que le député-maire n'est plus à la commission des finances », rappelle Georges Ginesta. « Sa circonscription aussi a été modifiée, en perdant trois cantons. « Avant, j'avais en gros 250 000 euros, car j'étais à la commission des finances », rappelle Georges Ginesta. « Je donnais 15 000 euros à 10 communes et je gardais 100 000 euros pour Saint-Raphaël. »



(Photo F. E.)

En 2013, « tout va à Saint-Raphaël » (110 000 euros pour l'extension des bureaux administratifs du centre culturel). Car l'enveloppe ayant baissé, « donner un peu aux autres, ça ne signifie rien ». Enfin, le maire de Saint-Raphaël ne subventionne pas d'associations, car « c'est la règle qu'on m'a donnée à l'Assemblée, et qui me paraît logique. L'enveloppe est consacrée uniquement à des investissements, et tout est validé par le ministre de l'Intérieur ». En outre, à la suite de la catastrophe naturelle de novembre »

2011 qui a touché la ville, Saint-Raphaël a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 150 000 euros pour la réfection de la voirie. »

● **Josette Pons (UMP, 6^e circonscription; 32 communes dont Brignoles)**

« J'aide les maires en fonction des demandes qu'ils me font, au cours de nos rencontres. Je suis dans le monde rural, avec des élus qui ont des petits budgets. Avant le redécoupage, j'avais 73 communes, c'était énorme ! Mon enveloppe a toujours tourné autour de 100 000 euros. »



(Photo C. C.)

● **Jean-Sébastien Vialatte (UMP, 7^e circonscription; 5 communes dont La Seyne et Six-Fours)**

« Depuis onze ans qu'il est élu, Jean-Sébastien Vialatte a rendu public chaque année l'utilisation de son enveloppe. Comme la plupart de ses collègues, Jean-Sébastien Vialatte partage son enveloppe entre les »



(Photo L. L.)

travaux pour les communes, qui en ont la plus grosse part (par exemple 100 000 euros pour le stade de rugby de Six-Fours sur la réserve parlementaire de 2012) et les associations (43 500 euros). Soit 143 500 euros. Pour 2013, l'enveloppe est en baisse : 14 900 euros sont prévus pour les associations, et 100 000 euros pour le réseau phyal d'un quartier à Six-Fours (à confirmer). »

● **Olivier Audibert-Troin (UMP, 8^e circonscription; 65 communes dont Draguignan)**

« Cette circonscription a été créée l'an dernier, son tout nouveau député n'a donc pas encore eu l'occasion de dépenser sa réserve parlementaire. Olivier Audibert-Troin sait qu'il disposera de 110 000 euros cette année. « C'est peu, pour 65 communes et des dizaines d'associations », dit-il. Il a donc décidé de tenir des « états généraux de la 8^e circonscription », deux fois par an, afin d'informer les maires des demandes enregistrées et des choix qui seront faits. Pour 2013, il a déjà reçu une vingtaine de sollicitations de communes et une douzaine d'associations. Et ce n'est pas fini. Le choix va être cornélien. »



(Photo O. A.)

Les sénateurs plus discrets

Les sénateurs s'épanchent moins volontiers que leurs collègues députés sur la destination de leurs enveloppes. Seul Pierre-Yves Collombat donne des détails. (1)

● **Pierre-Yves Collombat (gauche)**

« Avec environ 160 000 euros, on ne peut pas faire grand-chose, car j'ai tout le Var. J'essaie d'aider en priorité les petites communes qui ont des projets. Je donne 15 000 euros à une dizaine d'entre elles. Et 2 000 euros à cinq associations de mon canton. S'il y a des cumulés, je fais un effort supplémentaire. C'est très bien que nous ayons tous la même somme. En tout cas, c'est ainsi que nous le concevons au sein de notre groupe (Rassemblement démocratique et social européen). Pendant longtemps, je ne percevais que »



(Photo C. C.)

80 000 euros, alors que certains élus touchaient des sommes farfelues ! »

● **Hubert Falco (UMP)**

Le maire de Toulon, qui a retrouvé son siège au Sénat en décembre 2010, explique dépenser ses 100 000 euros pour des investissements dans les routes, la culture, le social, selon l'année. Une douzaine de communes de l'agglomération reçoivent un coup de pouce chaque année. Le détail ne nous en a pas été communiqué. »



(Photo R. B.)

● **François Trucy (UMP)**

« J'ai très l'habitude de donner depuis quelques années aux syndicats intercommunaux récents ou anciens. J'aide aussi quelques associations, comme la Banque alimentaire depuis plusieurs années, le Samu »

cial, Promoteurs... Avec la rarefaction des subventions aux associations caritatives, un petit chèque peut beaucoup aider. Même chose pour un projet d'une commune qui n'arrive pas à aboutir. »

François Trucy n'a pas souhaité donner le détail des attributions de cette enveloppe. En 2013, elle se montait à 180 000 euros jusqu'à ce que le Sénat passe à gauche. »

● **Christiane Hummel (UMP)**

En vacances lors du département, selon son directeur de cabinet, elle n'a pas pu être jointe. »



(Photo D. L.)

1. Ces détails sont consultables sur notre site www.nm.fr

Plus de 1,4 million d'euros pour le Var en 2010

Le député PS René Rivière a pu obtenir, pour la première fois l'année dernière, la galette de chaque département. Ce qui saute aux yeux : un écart de 2 à 30 entre les départements. Ainsi, les huit élus de Haute-Savoie ont raffé près de 4 millions d'euros pour 734 500 habitants, soit 5,3 euros par tête de pipe. Plus grosse encore la Mayenne, avec près de 2,5 millions d'euros que cinq élus distribuent à 307 000 habitants à peine. D'où une moyenne de 7,5 euros pour chacun. Un record. À l'autre bout, les 17 élus de la Gironde ne se sont pas bien débrouillés, ne rapportant que 0,6 euro à chacun des 1,5 million d'habitants de leur département (enveloppe globale : près de 916 000 euros). Même tarif en Seine-Saint-Denis. C'est juste un peu mieux dans l'Haut (0,7 euro par habitant) ou en Haute-Vienne (0,8 euro). Et que dire de la Réunion, dont chacun des 828 000 habitants »

ne toucherait en moyenne qu'un mois de dix centimes, les neuf élus de l'Eure ayant récolté moins de 60 000 euros ! Pour le Var, les onze parlementaires ont cumulé un peu plus de 1,4 million d'euros, soit 3,4 euro par habitant. Une honnête moyenne, enfin, le gagnant absolu du département ou le parlementaire à remporter en moyenne la plus grosse enveloppe est encore la Haute-Savoie : 422 408 euros par élu (ils sont huit, dont Bernard Accoyer, ex-président de l'Assemblée nationale), suivi de Jean Arthuis fut président de la commission des finances. Dans les deux cas, ceci explique donc cela. Il n'y a pas de miracle dans ces deux départements, chaque parlementaire a « gagné » dix fois plus qu'un élu de Haute-Vienne. Le Var affiche de son côté, en moyenne, 127 445 euros par parlementaire. »



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - DR -

Des "nouvelles" de notre "centenaire", qui "vit" ses derniers jours ...



L'entrée Est du Village de Roquebrune avec sa Cave Coopérative le 8 avril 2012 ...



Créée en 1913, agrandie en 1923 & 1928 ...



Ci-dessus le 31 mars 2013 et ci-dessous comme ci-contre le 13 avril 2013 ...



Un véritable désastre !



... et qui est démolie dans l'indifférence générale ... Indignons-nous !

